



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ONU

Question écrite n° 45202

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur au sujet de la réunion du comité sur les principes généraux du comité sur les principes généraux du codex. Lors de l'ouverture de la 15e session du comité codex alimentarius, agence de l'ONU chargée des normes alimentaires, la France a estimé que « le principe de précaution doit être intégré dans la gestion des risques » en matière de sécurité alimentaire. Certains pays, comme les Etats-Unis, sont réticents devant la reconnaissance d'un tel principe, estimant que les incertitudes scientifiques sont déjà prises en compte, et craignant que cette reconnaissance ne mène à des propositions trop rigides dans les négociations commerciales. Toutefois, à ce jour, le codex alimentarius a déjà défini plus de deux cents normes alimentaires internationales. Aussi, il souhaiterait connaître les conclusions des travaux de la 15e session du comité du codex alimentarius.

Texte de la réponse

La 15e session du comité du Codex Alimentarius sur les principes généraux qui vient de se tenir à Paris du 10 au 14 avril 2000 a réuni 54 pays et 29 organisations internationales. L'examen des principes de travail de l'analyse des risques dans lesquels la référence au principe de précaution avait été inscrite entre crochets dans le volet gestion des risques, à la précédente session, a suscité en effet de nombreux débats. Même si le principe de précaution n'est pas encore validé, le bilan de cette session peut être estimé positif. Les divergences ont été atténuées et les bases de la discussion ont été lancées pour continuer de progresser vers une position de compromis. Comme l'ont souligné de nombreuses délégations, cette démarche de précaution intéresse tout autant les gouvernements dans leurs décisions de gestion des risques que l'élaboration des textes dans le cadre du Codex Alimentarius. Deux propositions alternatives sont actuellement soumises aux gouvernements pour observations avant la prochaine session en avril 2001. Un groupe de rédaction coordonné par le secrétariat français du Codex Alimentarius, et auquel tous les gouvernements et organisations internationales ayant un statut d'observateur peuvent participer, va travailler par courrier électronique à la préparation d'un texte révisé qui sera examiné lors de la prochaine session. Si nécessaire, un groupe de travail pourrait se réunir sur cette question, la veille de la session. La France, comme l'ensemble de l'Union européenne, demeure très attachée à ce que le principe de précaution soit reconnu et intégré dans la gestion des risques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45202

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2374

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4370